

Croix de Pierre Compte rendu de la réunion publique

Restitution de la démarche Cœur de Quartier

7 Décembre 2017 au CRIC

Rédigé le : 13 décembre 2017

Contexte

Toulouse Métropole a lancé l'opération « cœurs de quartier » afin d'améliorer l'attractivité commerciale et les aménagements urbains de certains quartiers.

Le 7 décembre 2017, les acteurs locaux et les habitants de la Croix de Pierre ont été invités à participer à une réunion publique de restitution clôturant la démarche de participation dans le cadre du Cœur de Quartier.

Après une présentation des résultats de la concertation et des propositions d'aménagement résultant de la démarche cœur de quartier, les participants ont pu s'exprimer librement lors d'une plénière.

Le maire de quartier a introduit la soirée, M. Couderc a ensuite rappelé les objectifs et le contexte de la démarche de cœur de quartier.

L'équipe a ensuite présenté les résultats de la concertation ainsi que les projets amenés à modifier le quartier à court terme et les propositions d'aménagement émanant du processus de cœur de quartier (cf. diaporama joint au document).

Plénière

A la suite de la présentation, les participants ont été invités à réagir. M. Biasotto et les membres de l'équipe ont répondu aux questions de l'audience.

Question : Mme Dufour, habitante de la rue de la Digue, s'interroge sur la manière dont le projet prévoit de diminuer la circulation au niveau du rond-point de la Croix de Pierre.

Réponse : L'agence COT précise que concernant les actions dans le cadre du cœur de quartier, la partie abordée concerne la rue de la Digue. L'idée est d'apaiser le trafic et non pas forcément de le réduire. Cela se fera en mettant en place des dispositifs pour que le piéton soit prioritaire (changer le revêtement, remonter la voie, la mettre en plateau, réduire sa largeur). C'est un aspect plus psychologique qui en effet, ne réduira

pas forcément le nombre de voitures. La réduction du flux automobile est un processus global qui ne peut pas être traité aux seules limites du Cœur de Quartier

Question : Qu'en est-il plus précisément au niveau du Rond-Point ?

Réponse : L'agence COT rajoute qu'au niveau du rond-point, il n'y a pas forcément d'actions prévues dans le cadre du cœur de quartier. Les actions sont à mener plus en amont. Les actions sont plus portées vers l'ajout d'espaces verts autour de la place pour créer un espace tampon envers les nuisances générées par le Rond-Point. De plus, un traitement des sols au niveau des passages piétons doit permettre de sécuriser davantage les traversées et de redonner la priorité aux piétons.

Question : Mme Dufour rappelle qu'elle n'a pas changé d'avis depuis le dernier atelier concernant la situation de la place à proximité directe avec un rond-point très circulant. Ce qui pour elle empêchera cet espace de devenir un lieu de vie agréable où l'on ait envie de se poser. Le théâtre n'est pas pour elle ouvert sur le quartier puisqu'il n'accueille aujourd'hui qu'une troupe en résidence mais qui ne se produit pas. Pour ce qui est de l'ajout d'un jardin sur le quartier, pour elle l'emplacement aurait été plus judicieux à l'Oasis mais cela ne semble pas être d'actualité. Concernant le parking déporté sur l'île du Ramier, elle pense que les habitants du quartier et les usagers en général ne feront jamais l'effort de se rendre à cet endroit sachant qu'il faut traverser le pont, ce qui en période hivernale est rédhibitoire (notamment pour les personnes chargées ou accompagnées d'enfants). Finalement, l'espace choisi n'est pas, pour elle, le plus propice à l'installation d'un équipement comme la gradine, voire même pour un aménagement. Elle pense qu'il faudrait choisir un autre endroit pour réaliser un aménagement permettant d'accéder à la Garonne comme au parc Raymond VI.

Réponse : L'Agence Cot commence par rappeler que le quartier représente un ensemble de potentialités (Oasis, avenue de Muret, Croix de Pierre...) à cet endroit, il semblerait qu'il existe une opportunité claire de rendre cet espace aux piétons. En effet, aujourd'hui, l'espace n'invite pas les piétons à s'arrêter sur cette zone mais le projet propose justement de créer une zone tampon afin de distancier l'espace piéton avec le trafic. Ce trafic d'ailleurs n'est certainement pas amené à rester indéfiniment le même dans le contexte actuel d'évolution des modes de déplacements en ville.

L'agence COT continue en précisant qu'il y a des potentialités d'évolution à court terme qui devraient amener des modifications des habitudes. En premier lieu la réglementation du stationnement. Aujourd'hui, le stationnement existe mais il n'est pas disponible pour les habitants pour des questions de voitures ventouses ou de stationnement illégal. La réglementation permettra de régler ce problème en créant du turn-over sur les places de parking. De plus, l'arrivée d'un parking sur l'île du Ramier offre 213 places dans un espace qui sera sécurisé et éclairé. Les places ne sont pas forcément uniquement pour les résidents du quartier mais aussi pour que les personnes de l'extérieur puissent venir profiter des nouveaux services offerts par le quartier en évolution (commerces de bouche, théâtre en restructuration et qui va s'ouvrir sur le quartier, le Bijou...). Ce qui libérera des places pour les habitants.

M. Biasotto complète en ajoutant que si les habitants ne veulent pas de ce projet, il ne sera pas fait. L'argent qui lui était destiné sera redistribué sur d'autres projets.

Il faut toutefois avoir conscience qu'il reçoit des injonctions contradictoires tout au cours des processus de concertation mis en place sur la Croix de Pierre. Le constat initial sur le cœur de quartier était qu'il était en train de mourir depuis une dizaine d'années et qu'il fallait donc essayer de trouver des solutions, ce qui est l'objet de cette démarche. De plus, certains éléments viennent conforter ce constat (les commerçants souffrent sur le quartier, la vacance commerciale ne se résout pas...) mais aussi l'amorce d'une dynamique de changement au travers l'arrivée de 6 nouveaux commerçants sur le quartier (ce qui est en partie dû à la démarche de cœur de quartier). En effet, aujourd'hui, on a du mal à se projeter, à s'imaginer avoir envie de flâner dans le quartier,

sur la place de la Croix de Pierre mais c'est justement ce à quoi invite cet exercice de prospective et le projet du cœur de quartier.

Concernant l'Oasis, comme il a été dit au cours des dernières réunions, le terrain est privé et la mairie n'a donc pas la main pour réaliser des aménagements sur cet espace. Il faut toutefois noter qu'il existe la bande de 50 m de retrait obligatoire vis-à-vis de la digue sur lequel il y aura un projet qui sera concerté avec les habitants.

Pour finir, le projet présenté découle d'une démarche de plusieurs mois avec de nombreuses actions de concertation mises en place (micro-trottoir, entretiens, plusieurs ateliers...) qui a été mis en place suite à l'identification d'un besoin à ce niveau sur le quartier. Maintenant, si ce besoin n'est plus d'actualité, alors peut être que le besoin a été mal identifié et qu'il faut réinterroger les objectifs. Ce qui sera fait si nécessaire.

Question : un habitant de l'avenue de Déodat de Séverac se questionne sur le devenir du parvis de l'Eglise. En effet, aujourd'hui, bien que cet espace soit verrouillé avec un portail la nuit, il est occupé par des marginaux au vu de son positionnement cerné par des immeubles et caché. Il se demande alors qu'elle est la logique derrière l'idée d'ouvrir cet espace la nuit.

Pour ce qui est du Rond-Point, selon son opinion, il est normal qu'il soit passant au vu de sa place dans le réseau routier toulousain. Il se questionne cependant sur la nécessité d'arborer et d'aménager l'espace de la place qui lui semble plus favorable à la présence de SDF que d'enfants.

Réponse : M. Biasotto répond en précisant que le projet ne prévoit pas d'ouvrir le parvis de l'église la nuit bien entendu. Le rajout de ce parvis émane de la concertation et en effet, il y a certains points à régler avant son incorporation au projet. Tout d'abord, cet espace est administré par le diocèse et il faudra au préalable clarifier la question de la répartition des frais d'aménagement. Ensuite, il faut en effet que cette zone reste fermée le soir.

Pour ce qui est du rond-point, il doit en effet conserver sa vocation de rond-point. Le projet intègre tout de même une clarification des délimitations des différentes zones notamment celles destinées aux modes doux afin de faciliter le partage de l'espace public.

Question : Un habitant de la résidence Beaulieu souhaite revenir sur la place des voitures au-devant du théâtre de la digue. Elles ne seront plus prioritaires dans le projet ?

Réponse : L'agence COT commence par préciser que selon le code de la route, les piétons sont toujours prioritaires en ville. L'idée du projet est de tirer l'aménagement jusqu'à la façade du bâtiment afin de créer un effet d'apaisement qui passera aussi par le choix du revêtement et le dimensionnement de la voie.

Question : Comment les vélos feront-ils pour se rendre jusqu'à la digue depuis l'avenue de Muret ? Auront-ils une voie dédiée et matérialisée ?

Réponse : Il y aura une voie en contre-sens pour les cyclistes mais elle n'est pas matérialisée pour l'instant.

Question : Comment le bibliobus est-il intégré dans l'aménagement futur ?

Réponse : La place a été prévue afin de pouvoir accueillir le Bibliobus. Elle est carrossable et une entrée sera aménagée afin de permettre l'utilisation ponctuelle par des véhicules autorisés (type bornes rétractables).

M. Biasotto complète en notant la différence de situation avec la rue Pargaminière et sa traduction dans l'aménagement par la nécessité de mettre en place des potelets afin de guider la circulation. L'une des problématiques récurrentes du quartier de la Croix de Pierre réside dans les conflits entre piétons, cyclistes et automobilistes. L'aménagement essaie de trouver une solution afin de canaliser les différents flux et d'ouvrir la possibilité de profiter des espaces de détente créés.

L'agence Cot précise que la rue ne sera pas semi-piétonne mais que ce sera une vraie rue avec une matérialisation du fait que le piéton a plus d'importance que sur une zone à caractère plus routier.

Question : une habitante du quartier partage son avis plutôt positif sur le projet proposé qui amène de la végétation sur le quartier et une gradine intéressante pour se relier à la Garonne. Elle se questionne toutefois sur la taille du square et des jeux pour enfants qui sont pour elle un peu réduits et pourraient peut-être se placer plus loin de la circulation automobile en se rapprochant de la digue.

Réponse : l'Agence COT répond que le square représente une première proposition qui pourra évoluer si la potentialité est confirmée.

Question : selon l'expérience de cette habitante qui a habité aux Minimes et fréquenté un parc pour enfants clôturé, ce type d'aménagement est plus sécurisant pour les parents.

Réponse : L'Agence COT précise que le jardin pour enfant sera fermé sur les côtés bordant la circulation mais ouvert de l'autre côté afin de permettre une perméabilité de l'espace.

Question : Le théâtre viendra offrir un espace culturel mais aussi de détente et de consommation mais situé en hauteur, pourquoi n'y a-t-il pas d'offre de terrasse sur le projet ?

Réponse : la possibilité de terrasse n'est pas exclue. Il pourra y avoir des terrasses ponctuelles et l'aménagement vise à favoriser ce genre d'initiatives.

Question : Ne pourrait-on pas étudier l'installation d'un service public dans le bâtiment du théâtre de la Digue afin d'inviter les gens à s'approprier le bâtiment ?

La personne se questionne en plus sur le devenir des places de livraisons au-devant du Carrefour au nord du rond-point de la Croix de Pierre. Aujourd'hui la circulation est complètement anarchique sur cet espace. Est-il prévu de régler le stationnement à cet endroit pour régler le problème ou d'aménager la circulation ?

Réponse : M. Biasotto souhaite revenir sur le projet de Gradine qui bien que ce soit un espace ouvert et agréable sera compliqué à gérer. Par beau temps, les gens vont venir prendre possession du lieu mais il faudra dimensionner en conséquence l'action publique à mettre en place en réponse à cet occupation qui pourra être gênante pour les résidents.

Pour répondre aux interrogations sur l'aire de jeux, M. Biasotto partage la vision de la participante et trouve que l'emplacement choisi n'est pas forcément le plus judicieux. Il se trouve en effet à proximité d'un restaurant qui accueillera à terme une terrasse et donc des consommations d'alcool et de plus, il est proche de la circulation. Cependant, le projet n'est qu'une proposition à un certain stade d'étude et n'est pas fixé.

Pour ce qui est du service public dans les locaux du théâtre, à l'heure actuelle, la poste a plutôt tendance à vendre des locaux. Il y a donc assez peu de chance pour qu'ils

viennent s'installer dans le bâtiment du théâtre. Il y aura toutefois un relais poste complémentaire sur l'Oasis.

L'installation de terrasse est favorisée par le projet. Les commerçants ont joué le jeu de venir s'installer sur le quartier et la municipalité souhaite leur offrir la possibilité d'installer des terrasses afin de faire vivre le quartier. Ces espaces ont été matérialisés pour l'instant par des potelets mais cela n'est pas fixé une fois de plus et pourra évoluer avec l'avancement du projet. Ces terrasses n'entrent pas en concurrence avec le projet du théâtre et l'idée est plutôt de chercher des complémentarités.

Question : ne pourrait-on pas essayer d'installer du flux sur le quartier en installant un service public ?

Réponse : M. Biasotto partage son expérience au niveau de l'affluence à la mairie de quartier qui est passée de 25 personnes par semaine en moyenne à son arrivée à seulement 2 ou 3 personnes par semaine à l'heure actuelle. Les usages ont changé et l'installation d'un service public sur le quartier ne créera certainement pas le flux qu'il aurait généré à une autre époque.

Concernant le stationnement au-devant du Carrefour, un diagnostic en marchant a été organisé pour discuter de la question en présence des services et ouvert au public. Malheureusement, seulement un usager et deux commerçants ont participé à ce diagnostic. Aujourd'hui il y a une place de livraison de 19 m utilisée en arrêt minute car si on devait organiser le stationnement aujourd'hui, il faudrait le positionner de manière longitudinale. Avec l'écart qui existe aujourd'hui, les gens se garent en épi. Si on réorganise aujourd'hui et que l'on réglemente et notamment pour laisser passer la piste cyclable, il faut dégager un espace derrière la station de tram d'au moins 2,5 m ce qui supprimera la possibilité aux personnes de se placer en épi ce qui n'est pas envisageable pour M. Biasotto pour le bon fonctionnement des commerces adjacents. Il sera donc simplement mis en place un balisage plus fort du chemin cycliste avec la mise en place de barrières pour les empêcher de traverser le quai du tramway. Si cet aménagement n'est pas possible à cause de norme ou de contrainte technique, alors il sera mis en place un aménagement plus conséquent qui supprimera l'arrêt en épi mais cela n'est pas souhaitable aux yeux de M. Biasotto.

De toute manière, cet endroit sera réglementé à partir d'avril prochain. Ce qui permettra de créer de la rotation nécessaire aujourd'hui. Les places sont en effet occupées en permanence par des personnes ne faisant pas usage des services du quartier (voitures ventouses, tramway, Cric, commerçants...). Cette réglementation se fera sur un espace réduit de 89 places pour laisser de la place pour les riverains qui n'aurait pas d'autres options que de se garer sur le domaine public. 30 minutes gratuites 2 fois par jour permettront aux habitants d'utiliser les stationnements réglementés pour effectuer leurs achats sur le quartier. En plus, cette offre sera contrebalancée par les 213 places offertes gratuitement sur l'île du Ramier.

Question : M. Passicot, un habitant du quartier et jeune parent, voudrait remercier la municipalité et l'équipe pour cette réunion de présentation.

Pour lui, il est important de faciliter la circulation des piétons et cycles autour du rond-point avec des enfants notamment par le marquage ou l'éclairage. La place de l'aire de jeu ne lui semble pas être la plus appropriée et il pense qu'il pourrait être plus judicieux de la rapprocher de la digue afin d'éviter la proximité avec la circulation. Un espace de jeu temporaire a déjà été mis en place à cet endroit pour la fête du quartier et les parents n'étaient pas en confiance. Il faudrait essayer de créer un espace plus sécurisé comme sur la place St George. Esthétiquement, le projet sera toujours plus agréable que le parking actuel. Concernant les vélos et le contre-sens cycliste rue de la Digue, les plots peuvent être très dangereux et s'il n'y a pas l'espace suffisant, les cyclistes finiront forcément sur le trottoir plutôt que de se retrouver en face des voitures.

Réponse : L'agence COT répond sur ce dernier point que comme l'aménagement reprend tout l'espace, il offrira aux cyclistes un espace suffisant pour favoriser le croisement avec les automobilistes.

Question : L'axe cyclable sera-t-il matérialisé ?

Réponse : L'agence COT précise que le revêtement sera différent le long de l'avenue de Muret. La proposition de l'agence est d'utiliser un béton grenailé qui permet un changement de texture et un marquage plus efficace de la présence des cyclistes.

Question : M. Passicot précise que si les voies cyclistes passent sur la chaussée, les parents ne les emprunteront jamais avec leurs enfants.

Réponse : L'Agence COT confirme qu'il y a plusieurs usages du vélo et que l'usage des trottoirs pour le déplacement avec des enfants est normal et toléré par la réglementation. La piste cyclable sur trottoir n'offre pas d'alternative et crée en plus une forte accidentologie entre cyclistes et piétons et occasionne de la gêne pour les deux parties. La bande cyclable permet d'offrir une option pour les cyclistes utilisant le vélo pour des déplacements dits « utilitaires » et qui se déplacent à plus grande vitesse.

Question : Et qu'en est-il du risque d'ouverture de portière des voitures ? Est-ce que des panneaux d'avertissement sont prévus ?

Réponse : L'agence Cot précise qu'il n'y a pas de panneaux prévus. La stratégie adoptée est de réduire l'espace offert aux automobilistes afin qu'ils sentent qu'ils ne sont pas seuls sur l'espace public. De plus, le revêtement choisi (béton grenailé) entraîne un changement de texture et se fera sentir lors de la traversée de la bande cyclable par la voiture pour se stationner. L'idée est donc de faire sentir la présence des vélos aux automobilistes par plusieurs signaux intégrés à l'aménagement.

Question : Thierry Paparouin, a participé aux derniers ateliers et remarque que des projets proposés au cours de ces ateliers seule la gradine a été retenue. Cela ne lui semble pas être un problème au vu du cadre du projet mais il tenait à le faire remarquer. Il lui semble toutefois qu'il y ait 2 projets qui sont menés en parallèle sur cet emplacement. Lors de la commission mobilité, il a en effet été annoncé que sur la place, serait maintenues 40 places de stationnement qui disparaissent avec le projet du cœur de quartier.

Réponse : M. Biasotto précise que cette confusion provient d'une question de phasage. Il a en effet été annoncé lors de la réunion publique du 21 novembre l'installation d'horodateur et la réglementation du stationnement sur le secteur. M. Biasotto s'est engagé à faire vivre le quartier et notamment ses commerçants. C'est dans ce cadre que les horodateurs seront installés en avril 2018 sur 89 places du quartier (dont les 40 places supprimées par l'opération cœur de quartier). Le projet du cœur de quartier prendra quant à lui place dans une temporalité plus longue et les 40 places subsisteront donc de fait pendant une période. Si la place reste un objectif d'aménagement, la transition se fera de manière progressive et elle sera compensée par les 213 places gratuites de l'autre côté de la Garonne. Il n'y aura d'ailleurs à ce sujet pas de mise en place de navette électrique vu qu'il suffit de 3 minutes 48 pour se rendre du parking à la place de la Croix de Pierre. C'est simplement une habitude à prendre.

Les deux projets ne sont donc qu'un seul mais avec un décalage dans le temps qui s'articule entre les besoins immédiats et les transformations à long terme.

Concernant la Gradine, c'est la proposition de projet de l'agence COT et M. Biasotto est tout à fait ouvert à des propositions alternatives émanant pourquoi pas d'habitants du quartier.

Question : Une participante se questionne sur une information qu'elle a entendu concernant le rachat par la municipalité du parking du lycée Déodat de Séverac.

Réponse : M. Biasotto répond que le lycée est une propriété de la région et qu'il serait certainement au courant si une telle transaction avait eu lieu. Ce n'est pas le cas. Il

existe peut-être un projet sur cette zone mais si c'est le cas, c'est un projet de la région et non pas de la municipalité.

Question : M. Massou, président du comité de quartier, trouve que le travail est très positif et il se félicite de la manière dont les remarques des participants ont été prises en compte notamment la complémentarité avec l'Oasis dont les espaces publics seront rétrocédés à la municipalité et viendront participer à la vie du quartier. Concernant le parking déporté sur l'île du Ramier, pourquoi n'a-t-il pas été envisagé d'installer un ascenseur afin de régler les problèmes d'accessibilité pour les PMR et les personnes accompagnées d'enfants ou chargées ?

Réponse : M. Biasotto précise qu'il n'y aura pas d'ascenseur au niveau du parking pour la simple raison qu'il n'y a pas d'argent pour le faire. De plus, la dépense ne lui semble pas justifiée au regard de l'aménagement réalisé au niveau du passage de l'avenue de muret vers la digue qui a été équipé d'un ascenseur qui a coûté 130 000 € à la collectivité. Cet ascenseur n'est jamais utilisé, dégradé et souvent en panne et il n'est donc plus question d'installer de tels équipements sur le quartier.

Question : Concernant Oasis et la rétrocession des voies de circulation au domaine public, il faudrait mettre en place un projet concerté avec les habitants.

Réponse : M. Biasotto précise que ce n'est pas l'entièreté des voies de circulation qui seront rétrocédées. De plus, un paysagiste très qualifiée et de renom a travaillé sur ces espaces verts et il doute qu'il soit possible de remettre en question son travail. De plus, aujourd'hui sur la métropole, il existe un problème de gestion des espaces verts et notamment de moyens disponibles. C'est pourquoi certains espaces verts doivent rester privés, la municipalité ne pourrait pas offrir le niveau d'attention requis pour la qualité des espaces offerts qui risqueraient de périliter rapidement.

Question : Qu'en est-il du relais de poste ou du concierge promis sur le projet de l'Oasis ?

Réponse : Les engagements concernant ce projet sont compilés dans les comptes rendus des réunions des deux dernières années.

Question : Pour ce qui est de la réhabilitation du théâtre, comment se fera le passage des piétons jusqu'au belvédère ?

Réponse : L'agence COT précise que le projet qui a été communiqué n'a pas encore obtenu de permis de construire, qu'il n'est donc sans doute pas définitif et qu'il est très peu probable que cette excroissance de plusieurs mètres sur l'espace public puisse se faire.

Question : M. Massou termine en précisant que l'idée de refaire le parvis de l'église lui semble être une bonne chose.

Les échanges se terminent sur ces questions et la soirée se clôture par un pot convivial partagé avec les participants.